

- 1 Île-de-France : le trafic du RER A reprend jeudi matin..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 2 Croissance: tout va bien, donc c'est le moment de s'inquiéter !..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 3 La taxe sur les dividendes remboursée par 300 grandes entreprises .....**Erreur ! Signet non défini.**
- 4 Santé, chômage, Pacs... tout ce qui change au 1er novembre ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 5 Le patron d'Orange dévoile sa banque «vraiment gratuite »..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 6 Orange Bank : ses points forts, ses faiblesses ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 7 Des normes simplifiées dans l'immobilier, le grand espoir des professionnels... **Erreur ! Signet non défini.**
- 8 Un rapport dénonce des dérives dans la gestion du mouvement HLM .....**Erreur ! Signet non défini.**
- 9 Réforme de la formation professionnelle : ce que veut le gouvernement....**Erreur ! Signet non défini.**
- 10 Trois axes se dessinent pour la refonte de l'apprentissage ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 11 La majorité accélère sur les «emplois francs» pour résorber le chômage dans les quartiers difficiles ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 12 Les points-clés du budget de la Sécurité sociale, adopté par l'Assemblée nationale .**Erreur ! Signet non défini.**
- 13 Après l'état d'urgence, ce que prévoit la nouvelle loi antiterroriste .....**Erreur ! Signet non défini.**
- 14 Terrorisme : "Nous pourrions revenir à l'état d'urgence", estime Collomb ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 15 A l'approche du référendum, la Nouvelle-Calédonie veut éviter un grand bond en arrière **Erreur ! Signet non défini.**
- 16 Maël de Calan : « La droite doit refuser la démagogie » ..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 17 États-Unis: le républicain Jerome Powell pressenti pour présider la Fed **Erreur ! Signet non défini.**
- 18 Onze pays du Pacifique ravivent le traité boudé par Trump ..... **Erreur ! Signet non défini.**

## **::: ILE-DE-FRANCE**

### **LE FIGARO – 03/11/2017**

#### **1 Le «roi des forains» menace de bloquer Paris si le marché de Noël est supprimé**



**VIDÉO - Marcel Campion et les syndicats du secteur ont menacé jeudi de «bloquer» Paris à partir de lundi si le marché de Noël supprimé par la mairie de Paris, ne pouvait pas s'installer sur les Champs-Élysées pour les fêtes.**

[Marcel Campion](#), qui a créé le marché de Noël en 2008 sur la prestigieuse avenue parisienne, proteste depuis cet été contre la décision de la Ville de ne pas reconduire ce marché. Début juillet, le Conseil de Paris [avait voté à l'unanimité la fin du marché de Noël](#) tel qu'il existait, actant la non-reconduction de la convention d'occupation du domaine public signée en 2015 avec la SARL Loisirs Associés de M. Campion, arrivée au terme de ses deux premières années.

«Nous avons rendez-vous vendredi avec le préfet de police (de Paris Michel Delpuech)», a indiqué lors d'une conférence de presse sur les Champs-Élysées Marcel Campion, soutenu par un rassemblement d'une centaine de forains. «Nous allons lui proposer de nous laisser nous installer», a poursuivi M. Campion en ajoutant: «Si cela est refusé, à partir de lundi il y aura des manifestations tous les jours et Paris sera bloqué.» «Si la mairie de Paris veut nous faire un recours, qu'elle s'adresse à la justice. Nous, avec le contrat que nous avons, nous voulons nous installer», a-t-il répété.

### «Nous allons barrer Paris»

Mardi soir, des véhicules forains dont certains transportaient des petites cabanes de marché de Noël, ont été contrôlés en «plusieurs points de la capitale» par la police et des restrictions de circulation imposés dans le secteur des Champs-Élysées pour éviter toute installation.

Le président du Cid'Europe branche fêtes, Eugène Coignoux, et le président de l'Association Défense du droit forain, René Hayoun, ont indiqué pour leur part préparer des préavis de manifestation, dans l'attente de la réunion de vendredi. «On nous coupe la tête, nous allons barrer Paris si nous ne sommes pas entendus», a indiqué M. Coignoux. Lors des discussions avec la Ville, «il a bien été question que les six ans (du contrat, avec renouvellement tous les deux ans, ndr) ne seraient jamais remis en cause. Ils nous ont incités à investir pour six ans», a affirmé M. Campion en rappelant que le marché de Noël signifiait 240 commerçants et 2.000 emplois.

Il a par ailleurs indiqué que la [Grande Roue](#), qu'il exploite à la Concorde, serait montée du 11 au 17 novembre et inaugurée le 17 avec Jean-Paul Belmondo et Alain Delon «et beaucoup d'autres amis, en espérant qu'on fera aussi l'inauguration du marché de Noël».

**Vidéo** : <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2017/11/02/01016-20171102ARTFIG00381-le-roi-des-forains-menace-de-bloquer-paris-si-le-marche-de-noel-est-supprime.php>

## ∴ ECONOMIE

L'OPINION – 03/11/2017

## 2 Taxe folle de Bercy: l'interminable feuilleton



**Le gouvernement a présenté sa « contribution exceptionnelle » visant à compenser la précédente taxe sur les dividendes, illégale. Une affaire qui témoigne de la dangereuse complexification de la fiscalité française**

Le ministre des Finances, Bruno Le Maire, a présenté jeudi en Conseil des ministres un projet de budget rectificatif destiné à compenser dans l'urgence la censure de la taxe à 3 % sur les dividendes. Résultat : un nouveau prélèvement de presque 5 milliards sur les grands groupes. Le député LR Guillaume Peltier et 26 de ses collègues demandent une commission d'enquête sur ce gigantesque cafouillage fiscal.

« C'est une situation ubuesque : on souhaite taxer les entreprises pour rembourser une taxe illégale prélevée sur... les entreprises ! » Le Medef n'a pas mâché ses mots pour critiquer [le projet de loi de finances rectificative](#) présenté par Bruno Le Maire en Conseil des ministres jeudi. Un texte concocté en urgence, visant à créer « une recette fiscale à caractère exceptionnel » de 4,8 milliards d'euros qui viendra alourdir l'impôt sur les sociétés (IS) des très grandes entreprises. Celle-ci est bel et bien destinée à compenser la perte financière pour l'Etat née de l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la taxe à 3 % sur les dividendes mise en place par François Hollande à son arrivée à l'Élysée en 2012.

Certes, ce prélèvement qui sera perçu uniquement en 2017 vise un objectif légitime : revenir sous les 3 % de déficit public dès cette année. En outre, l'actuel ministre des Finances n'y est pas pour grand-chose puisque cette décision « est directement issue d'un refus du gouvernement précédent de prendre ses responsabilités face à un problème pourtant identifié », rappelle le Medef. Il n'empêche : « l'Etat avait décidé de nous prendre 9 milliards d'euros illégalement (10 milliards avec les pénalités). Finalement, on nous en rend à peine 5 milliards », résume un responsable patronal.

« C'est du vol pur et simple, fulmine l'économiste Jean-Marc Daniel. Le gouvernement aurait dû reconnaître l'erreur de l'Etat et essayer de négocier auprès de la Commission européenne ». « Le message c'est que, même quand elle est illégale, une taxe reste toujours valable, constate un patron avec amertume. A la limite, on se demande s'il est utile de perdre du temps et dépenser des frais d'avocat pour contester sa légalité ».

Dérive fiscale. A tous les égards, « [l'affaire de la taxe à 3 %](#) » est emblématique d'une lente et dangereuse dérive fiscale qui imprègne jusqu'à la façon de raisonner des entreprises. « Sans rien

faire, j'accumule chaque mois 30 000 euros de pénalités à l'égard du ministère des Finances, tant qu'il ne nous rend pas le produit de cette taxe sur les dividendes », plaisante le directeur de la fiscalité d'un grand groupe industriel. De son côté, un fiscaliste de l'un des plus grands cabinets d'avocats français raconte n'avoir même plus besoin de décrocher son téléphone pour trouver des clients : les dossiers tombent tous seuls, en provenance de grandes entreprises qui font appel à ses services pour réclamer auprès de Bercy le remboursement de la taxe illégale et les pénalités allant avec.

Déjà en mai dernier, Bercy était condamné par le tribunal administratif de Montreuil à reverser au groupe Vivendi 315 millions d'euros de trop-perçu d'impôt, suite à un différend sur l'interprétation d'une niche fiscale. L'Etat a contesté la décision, mais le compteur tourne et les indemnités de retard pourraient approcher les 50 millions d'euros si la condamnation devenait définitive. Qu'il s'agisse de grandes ou de petites entreprises, les batailles fiscales se sont multipliées ces dernières années et l'Etat a tendance à en perdre de plus en plus souvent. A tel point qu'en 2016, Bercy a inscrit dans ses comptes pas moins de 24 milliards d'euros de provisions au titre des contentieux et litiges en cours, soit deux fois plus qu'il y a cinq ans !

Exceptionnel par son ampleur, le feuilleton de la taxe à 3 % concentre à lui seul toute l'absurdité du système. D'abord parce que la « contribution exceptionnelle » mise en place par Bercy pour la remplacer crée une nouvelle instabilité fiscale. En effet, des entreprises qui étaient peu concernées par la taxe sur les dividendes (parce qu'elles en versent peu) pourraient subir de plein fouet celle sur l'IS. Tandis que d'autres, qui versent d'importants dividendes mais réalisent peu de bénéfices en France vont finalement récupérer de l'argent. Bruno Le Maire a ainsi reconnu au Parlement que 233 entreprises seraient perdantes, dont une dizaine « très perdantes », tandis que 95 y gagneront. Les banques, les assureurs et les entreprises de service sont parmi les plus touchées.

Ensuite parce que si « ce type de mesure n'est pas nouveau, elle se prend en général dans une loi de finances rectificative du mois d'août, note François Ecalle, fondateur et président du site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr). La faire en novembre et dire aux entreprises qu'elles vont devoir payer en décembre, c'est extraordinaire ». Pour certains, cela revient à créer un dangereux précédent : si dans les prochaines années les déficits dérapent, on peut toujours imaginer une taxe au dernier moment...

**Quelques incertitudes.** Enfin, rien ne prouve que cette surtaxe sera efficace à court terme. L'objectif de repasser sous les 3 % de déficit public cette année serait manqué sans cette contribution exceptionnelle. Sauf que, comme le note le Haut Conseil des finances publiques, le chiffre présenté par le gouvernement « présente quelques incertitudes » car, si l'Insee et Eurostat décident d'imputer l'ensemble des 10 milliards de pertes liées à l'annulation de la taxe sur les dividendes sur les comptes de 2017, au lieu d'en imputer la moitié en 2017 et l'autre en 2018 comme l'espère Bercy, la manœuvre échouera : le déficit restera supérieur à 3 % en 2017... malgré la ponction supplémentaire de presque 5 milliards ! « Il y a confusion entre la comptabilité nationale et la comptabilité publique, explique Jean-Marc Daniel. Pour la première, seul le droit constaté prime, c'est-à-dire l'avis du Conseil Constitutionnel. Pour la deuxième, il s'agit seulement de problèmes de trésorerie ». Des questions à plusieurs milliards d'euros qui conduisent les pouvoirs publics à prendre de lourdes décisions en termes fiscaux.

C'est le cœur du problème : pour François Ecalle, ancien de Bercy et de la Cour des comptes, « la législation fiscale et la jurisprudence de la Cour de Cassation sont devenues tellement compliquées que même les meilleurs fiscalistes peuvent se tromper... D'ailleurs, à la décharge de Bercy, les responsabilités de ces dérives ne sont pas seulement à chercher dans ses couloirs. Le ministère des Finances n'hésiterait pas à rayer d'un trait de plume les niches fiscales, à l'exception de quelques-unes comme le crédit impôt recherche par exemple. Mais c'est impossible à cause des lobbies, des autres ministères, des politiques ».

Sans oublier le rôle du Parlement et de députés qui votent des taxes sans toujours bien les comprendre. [Valérie Rabault, députée PS et membre de la commission des Finances](#), a montré récemment comment avait été votée, le 26 octobre, l'allégement de la fiscalité sur les actions

gratuites. « Nulle part n'est indiqué que cela va coûter 100 millions d'euros à l'Etat, explique-t-elle. Je ne conteste pas la mesure mais le fait que les députés votent les yeux fermés des amendements sans en avoir apprécié réellement la portée ». Le minimum serait en effet que chaque amendement ou mesure soit chiffré. C'est manifestement trop demander.

**Irène Inchauspé et Cyrille Lachèvre**

**LE PARISIEN – 03/11/2017**

### **3 Bourde à dix milliards : «Même si cela coûte de l'argent au final, cela a rapporté beaucoup à l'Etat»**



Christian Eckert défend la décision du gouvernement, prise en 2012, de taxer les dividendes des plus grandes entreprises.

**Christian Eckert, l'ex-secrétaire d'Etat (PS) au Budget, avait proposé d'instaurer la fameuse taxe à 3 % sur les dividendes. Retoquée en octobre, elle contraint l'Etat à rembourser dix milliards d'euros.**

Les grandes entreprises paieront la facture. Jeudi, en Conseil des ministres, le gouvernement a validé **la surtaxe destinée à rembourser les dix milliards de la taxe à 3 % sur les dividendes** retoquée en octobre par le Conseil constitutionnel. Une dizaine d'entreprises vont d'ailleurs porter plainte ce vendredi. De son côté, l'actuel ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, dénonce «l'amateurisme de ceux qui ont mis cette taxe en place». En clair ses prédécesseurs à Bercy. Pour trouver les coupables, il a commandé à l'inspection générale des finances (IGF) un rapport qui lui sera rendu le 10 novembre. Dans son collimateur : Christian Eckert qui, alors qu'il était député, a proposé d'instaurer cette fameuse taxe à 3 %. Nommé par la suite secrétaire d'Etat au Budget, il s'avoue « effaré » par la polémique.

**Des experts ont alerté très tôt sur le fait que la taxe à 3 % pouvait être retoquée. Pourquoi avoir pris le risque de la maintenir ?**

**CHRISTIAN ECKERT.** Il faut remettre les choses dans leur contexte. La France était dans une situation économique compliquée, l'euro était fragile et les pays de l'Union regardaient dans notre direction. Il fallait vite trouver une taxe pour combler la perte de près de 5 Mds€ liée au contentieux des OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières), un cadeau laissé par l'ancien gouvernement auquel appartenait d'ailleurs Bruno Le Maire.

**Lorsque le Conseil d'Etat a saisi le Conseil constitutionnel, en juin 2016, ne fallait-il pas suspendre la taxe ?**

Je ne crois pas. Et franchement, je n'ai pas de regret. Une fois que les choses sont jugées, il est facile de dire que l'on aurait pu faire autrement. Mais à l'époque, c'était différent ! D'ailleurs, le Conseil constitutionnel n'a pas pris de décision immédiate mais a demandé son avis à Bruxelles. S'il n'y avait pas de flou dans ce dossier, il aurait directement déclaré la taxe non conforme.

## **Le maintien de la taxe était-il une décision politique ?**

Pas seulement. Je me souviens de notes de l'administration, de la Direction des finances publiques notamment, qui indiquaient que, tant qu'un doute persistait, il fallait aller au bout de la procédure. Car même si cela coûte de l'argent au final, cela a rapporté beaucoup à l'Etat. J'ai donc suivi les recommandations de l'administration.

## **Bruno Le Maire parle de « scandale d'Etat »....**

Je suis effaré. Emmanuel Macron ne peut pas dire qu'il ne connaissait pas le dossier. A l'époque, en 2012, il était à l'Elysée et le surveillait comme le lait sur le feu. Quand je le voyais, nous parlions d'ailleurs souvent de ce contentieux.

## **Quel était son avis ?**

Il ne m'a jamais vraiment dit ce qu'il pensait des dossiers...

## **Croyez-vous que Bercy a octroyé une compensation aux grandes entreprises qui vont payer la facture ?**

Evidemment ! Déjà de mon temps, nous prenions des contacts avec le patronat pour trouver des recettes de même ampleur au cas où la taxe serait retoquée. Aujourd'hui, la compensation pour eux est de 2 Mds€ par an puisque le gouvernement a tout bonnement supprimé la taxe à 3%.

## **Qui va payer la facture ?**

Voilà des semaines que Bercy cherche une solution pour rembourser aux entreprises la taxe à 3 % sur les dividendes jugée illégale. Depuis 2012, elle a rapporté 2 Mds€ par an à l'Etat. Au total, selon Bercy, la note s'élève à « 9 Mds€ pour le remboursement et 1 Md€ pour les intérêts ». L'Etat va prendre en charge 5 Mds€, inscrits dans un projet de loi de finances rectificatif pour 2017. L'enjeu est majeur pour le gouvernement. Ce montant permet tout juste à la France de se maintenir sous le seuil des 3 % de déficit exigé par Bruxelles. Les 5 Mds€ restants seront remboursés par les 300 plus grandes entreprises françaises — soit près de 17 M€ en moyenne — dont le taux d'impôt sur les sociétés sera exceptionnellement revu à la hausse. Au lieu du taux normal de 33,3 %, les bénéfices des grands groupes français réalisant plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires seront ainsi taxés à 38,3 %, et même à 43,3 % pour ceux dont l'activité dépassera 3 Mds€ cette année.

**Aurélie Lebel**

**LE FIGARO – 03/11/2017**

## **4 Le déficit de la France devrait rester dans les clous européens**



**Si la France présente en 2017 un déficit supérieur à 3% de son PIB, elle ne sortira pas de la procédure européenne pour déficit excessif. Au-delà du symbole très dommageable pour Paris se cachent derrière ce jargon bruxellois des réalités concrètes.**

Les chefs d'entreprise ont bon dos. Depuis quinze jours, Bruno Le Maire en appelle à leur sens de l'intérêt général pour leur [présenter une surtaxe surprise de plus de 5 milliards d'euros afin de financer des erreurs gouvernementales passées](#). Le tour de passe-passe paraît grossier, mais tous les moyens sont bons pour éviter un nouveau dérapage du déficit public hors des clous de Bruxelles.

L'enjeu est en effet crucial pour l'exécutif. Si la France présente en 2017 un déficit supérieur à 3 % de son PIB, elle ne sortira pas de la procédure européenne pour déficit excessif. Au-delà du symbole très dommageable pour Paris se cachent derrière ce jargon bruxellois des réalités concrètes. Si le gouvernement échoue à revenir sous les 3 %, l'Hexagone restera dans le «bras correctif» du pacte de stabilité. Et ne pourra pas bénéficier des souplesses prévues pour les pays jugés sur la bonne pente (placés en «bras préventif»), et notamment de la possibilité de présenter des mesures ayant une incidence temporaire sur le déficit. Cette option intéresse tout particulièrement Paris qui a prévu de transformer en 2019 le CICE (Crédit impôt compétitivité d'emploi) en baisse de charges pour les entreprises, un ajustement à 20 milliards d'euros! Un déficit supérieur à 3 % en 2017 obligerait alors la France à reporter d'un an de cette mesure phare.

### **Des recettes fiscales supplémentaires**

[Officiellement, le gouvernement table toujours sur un déficit pour 2017 de 2,9 %](#) et pour 2018 de 2,6 %. Dans la réalité, les chiffres, du moins de 2017, seront bien meilleurs. Les rentrées fiscales, et notamment de TVA, s'avèrent en effet largement supérieures aux attentes. Selon nos informations, elles pourraient les dépasser de 2 milliards d'euros. La reprise économique génère aussi des économies pour l'État qui distribue moins d'aides sociales. Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui va ajuster les comptes de fin d'année, dans quelques semaines, Bercy donnera une idée de l'ampleur de cette amélioration.

Ce coup de pouce conjoncturel ne suffira toutefois pas à absorber le remboursement de la taxe sur les dividendes, invalidée par le Conseil constitutionnel. D'où la nécessité [de «demander» aux grandes entreprises une contribution exceptionnelle](#), qui rapportera de 4,8 milliards en 2017 et 600 millions en 2018. Grâce à elle, Bercy pourrait même rembourser, dès 2017, 10 milliards d'euros liés à la taxe sur les dividendes, si besoin. Le déficit tangenterait alors les 3 %, mais resterait dans la cible européenne.

Bruno Le Maire espère toutefois étaler les remboursements en deux vagues: 5 milliards en 2017 et 5 milliards en 2018. Si ce scénario est retenu par Eurostat et l'Insee, ce qui sera tranché en mars prochain, la France devrait afficher un déficit 2017 confortablement en dessous de 3 %. Celui de 2018 serait en revanche creusé par cette nouvelle dépense de 5 milliards. «Le contentieux de la taxe fera passer le déficit 2018 de 2,6 % à 2,8 % du PIB», a prévenu Bruno Le Maire devant la commission des finances de l'Assemblée jeudi.

[Anne de Guigné](#)

**L'OPINION – 03/11/2017**

**5 Les statuts du Medef empêcheront Jean-Dominique Senard d'être**

## candidat à la présidence



**Selon nos informations, trois cabinets juridiques estiment qu'une lecture souple des statuts de l'organisation sur la limite d'âge, fixée à 65 ans, serait contestable juridiquement**

La candidature de [Jean-Dominique Senard](#) à la succession de Pierre Gattaz au Medef s'éloigne-t-elle ? Cela semble bien être le cas. Le président de Michelin devrait être empêché de postuler, du fait de son âge.

Le [comité statutaire](#) de l'organisation patronale, saisi par Pierre Gattaz pour interpréter les statuts régissant l'élection à la présidence du Medef, a pris conseil auprès de plusieurs cabinets juridiques. Pour leur soumettre cette question qui anime le Landerneau patronal : alors que ces statuts fixent une limite d'âge à 65 ans, peut-on considérer qu'ils autorisent à concourir jusqu'à la veille de ses 66 ans ? Et pour cause, Jean-Dominique Sénard aura 65 ans en mars 2018, tout comme [Viviane Chaine-Ribeiro](#), la présidente du Syntec. Tous deux semblent intéressés – sans s'être déclarés – par la plus haute fonction du Medef. Or l'élection pour désigner le successeur de Gattaz doit se dérouler... en juillet prochain.

Selon nos informations, la réponse est non, pour les trois cabinets d'avocats consultés. Trop risqué juridiquement. Les contestations seraient possibles et parfaitement recevables. Reste alors l'option de modifier les statuts pour repousser cette borne d'âge, ce qui nécessiterait un vote du conseil exécutif. De quoi raviver de mauvais souvenirs car, en 2013, [Laurence Parisot avait essayé](#) in extremis de faire voter un changement de statuts pour pouvoir briguer un troisième mandat. Sa tentative avait échoué à une voix près. Pierre Gattaz a dit ne pas être favorable à des modifications des règles du scrutin quelques mois avant l'élection.

Le comité statutaire du Medef donnera officiellement ses conclusions le 11 décembre. Mais ces indications donnent déjà le ton. Et pourraient conforter les candidatures de [Geoffroy Roux de Bézieux](#), actuel vice-président du Medef, ainsi que d'[Alexandre Saubot](#), le président de la [fédération de la métallurgie \(UIMM\)](#). A moins qu'une nouvelle personnalité n'entre en lice...

**Fanny Guinochet**

## **::: ENTREPRISES**

**LE PARISIEN – 03/11/2017**

### **6 L'Etat cède des actions Renault et encaisse 1,21 milliard d'euros**





Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, le 2 novembre 2017, à la sortie du conseil des ministres.

## **L'acquisition des titres, à hauteur de 4,73 %, avait déclenché des mois de crise en 2015 entre le japonais Nissan et le gouvernement français.**

L'Etat a cédé jeudi les actions Renault acquises il y a deux ans avec à la clé une plus-value de 55 millions d'euros. Cette cession de 4,73% du capital du constructeur automobile permet à l'Etat de redescendre à 15,01% du capital de Renault au terme de l'opération, a indiqué l'Agence des participations de l'Etat (APE).

Pour l'Etat, l'opération a été légèrement positive d'un point de vue financier, avec une plus-value supérieure à 55 millions d'euros réalisée grâce à l'opération, a précisé l'Agence dans son communiqué. «Cette opération est donc un succès stratégique, obtenu dans des conditions patrimoniales favorables», a estimé le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, dans un communiqué.

Les 14 millions d'actions avaient été acquises à 86 euros en avril 2015, proche du cours de clôture de 86,60 euros jeudi soir à la Bourse de Paris. L'opération a rapporté au total 1,21 milliard d'euros à l'APE, soit un montant très proche de la valorisation de ces 14 millions d'actions au cours du jour.

### **Un vaste programme de cessions**

Renault a souhaité prendre part à l'opération dans le cadre de son programme de rachat d'actions, en acquérant 1,4 million, soit 10% de l'ensemble des titres cédés par l'Etat, a ajouté l'APE. Elles seront «ultérieurement proposées aux salariés et anciens salariés du groupe».

Pour l'Etat, cette cession s'inscrit dans [un ambitieux programme de cessions d'actifs pour 10 milliards d'euros](#), annoncé en juillet par le ministre des Finances, Bruno Le Maire, afin d'abonder un fonds destiné à financer l'innovation, promis par Emmanuel Macron pendant la campagne. «Le produit de cette opération contribuera à alimenter le fonds pour l'innovation de rupture voulu par le président de la République», a confirmé le ministre.

Début septembre, l'Etat avait entamé ce programme en vendant pour 1,53 milliard d'euros 4,5% du capital de l'énergéticien Engie. Dans le cadre du programme de cessions d'actifs de l'Etat, plusieurs noms reviennent avec insistance, comme Orange ou encore Aéroports de Paris (ADP), en pleine forme financière, ainsi que la Française des jeux (FDJ), dont l'Etat possède 72%.

### **Des difficultés à revendre**

Bercy, qui avait présenté la montée au capital dans Renault comme transitoire en 2015, a attendu deux ans et demi pour s'en débarrasser, en attendant que le cours retrouve son niveau de l'acquisition.

Il y a un mois, Bruno Le Maire avait reconnu que l'Etat éprouvait des difficultés pour revendre ses actions du constructeur. «Nous sommes scotchés avec quelques pour cents de Renault que je n'arrive pas à vendre parce que le cours de l'action n'est pas suffisamment élevé», avait-il expliqué lors d'une audition à l'Assemblée nationale.

Le PDG de Renault, Carlos Ghosn, avait reconnu dans la foulée que la valeur du titre de son entreprise en Bourse ne reflétait pas son «coeur de métier» et était sous pression en raison notamment du «dieselgate» et d'annonces de l'Etat actionnaire.

### **Un coup de force qui était mal passé**

En avril 2015, Emmanuel Macron avait décidé de faire monter l'Etat au capital de Renault en passant de 15,01% à 19,74% afin d'imposer en assemblée générale l'application de la «loi Florange» qui récompense les actionnaires de long terme par des droits de vote double.

[Carlos Ghosn et l'actuel président de la République s'étaient accrochés](#) sur la question de l'influence de la puissance publique au sein de l'ex-Régie nationale.

[Le coup de force de l'Etat avait déplu à Nissan.](#) Renault détient 43,4% du capital du constructeur japonais, tandis que ce dernier contrôle 15% de Renault. Mais réglementairement, Nissan ne jouit pas de droits de vote chez Renault bien que son activité représente aujourd'hui plus du double de celle de son partenaire. Nissan et l'Etat étaient finalement parvenus à un compromis encadrant l'influence de l'Etat au sein de Renault.

## LE MONDE – 03/11/2017

### 7 Face à Orange Bank, les grandes banques contre-attaquent



[Le Crédit agricole va proposer une offre low cost. Le Crédit mutuel lance un forfait bancaire intégrant l'abonnement téléphonique.](#)

Les grandes banques françaises n'ont pas l'intention de laisser Orange Bank casser les prix sans réagir. A l'approche de l'arrivée de l'opérateur télécoms dans le paysage bancaire, plusieurs institutions ont lancé une contre-offensive pour dissuader leurs clients de rejoindre la concurrence.

Le Crédit agricole va ainsi lancer d'ici à la fin de l'année une offre commerciale basique et low cost, « Eko », qui intégrera pour 2 euros par mois une carte de paiement internationale, un chéquier et quelques services pratiques, notamment des alertes SMS ou les frais d'opposition et de refabrication de la carte. Pour limiter le risque de « cannibalisation » de leurs 21 millions de clients, ses caisses régionales ont placé quelques garde-fous : des retraits limités en dehors des distributeurs de billets de l'enseigne et pas d'autorisation de découvert.

#### **Un tournant après des années d'augmentation des tarifs**

De son côté, le Crédit mutuel a choisi de concurrencer Orange sur son terrain : il propose désormais un compte courant et une carte de paiement couplés à un abonnement téléphonique (forfait mobile avec appels/SMS/MMS illimités et 50 Go d'Internet), facturés 10 euros par mois jusqu'à la fin de l'année puis 20 euros minimum par la suite. Ce forfait « Avantoo » devance ainsi les offres croisées que l'opérateur de télécoms ne manquera pas de proposer à ses clients. Quant au Crédit mutuel Arkéa, il équipera en décembre sa néobanque, baptisée « Max », d'une carte bancaire gratuite, compatible avec le service de paiement mobile Apple Pay.

Il s'agit d'un tournant pour les banques françaises, qui n'ont cessé, au cours de ces dernières années, d'augmenter leurs tarifs, en particulier le prix de leurs cartes bancaires, et de facturer de nouveaux services, comme la « tenue de compte ».

Jusqu'à présent, les établissements avaient cantonné les offres à bas coût à leurs filiales de banque en ligne. Hello bank ! (groupe BNP Paribas), Boursorama (Société générale), BforBank (Crédit agricole) ou Fortunéo (Crédit mutuel Arkéa) ont, en effet, cherché à se développer en ne facturant ni la carte bancaire ni les frais de tenue de compte, pour peu que le compte soit suffisamment alimenté ou actif.

### Un appel d'air inédit

La décision du Crédit agricole de lancer une offre à petits prix sous sa marque traduit le durcissement de l'environnement concurrentiel. Les néobanques (Compte-Nickel, N26, le compte C-zam de Carrefour...) s'installent dans le paysage. Les deux derniers grands réseaux récalcitrants se sont résolus à lancer leur banque mobile : celle de la Banque postale devrait être prête pour l'automne 2018 et BPCE (Banque populaire Caisse d'épargne) devrait déployer Fidor en France dans les prochains mois.

Surtout, un nouvel entrant de l'envergure d'Orange peut provoquer un appel d'air inédit, compte tenu de sa force de frappe : une marque mondialement reconnue, une base de 27 millions de clients mobile et 10 millions de clients haut débit, et un réseau commercial de boutiques. D'autant qu'Orange Bank se lance dans un environnement réglementaire favorable puisque, depuis le mois de février, la loi Macron permet aux clients de changer plus facilement de banque. Seule une petite minorité de particuliers s'en est saisie à ce jour, mais les réseaux historiques redoutent que la banque d'Orange ne fasse bouger les lignes.

Véronique Chocron

## ::: SOCIAL

LES ECHOS – 03/11/2017

### 8 Assurance-chômage : les Français plébiscitent la réforme



**EXCLUSIF + DOCUMENT et VIDEO - Un sondage Elabe laisse apparaître une très forte approbation pour l'extension des droits à indemnisation ou le bonus-malus sur les contrats très courts. Le renforcement du contrôle des chômeurs divise en revanche.**

A en croire de nombreuses voix, [le deuxième train de réformes sociales](#) du gouvernement - en particulier [celle portant sur l'assurance-chômage](#) - serait beaucoup plus dur à mener que le premier, concentré sur [le Code du travail](#) . Quand il s'agira de rentrer dans le dur de la négociation avec les partenaires sociaux peut-être. Pour ce qui est de l'opinion publique en revanche, l'exécutif peut avancer sans crainte. C'est ce qui ressort du sondage Elabe réalisé pour « Les Echos », Radio classique et l'Institut Montaigne.

Les personnes interrogées plébiscitent les grands axes de la réforme souhaitée par le gouvernement. L'ouverture des droits au chômage aux salariés démissionnaires sous condition ? Quasiment trois Français sur quatre (74 %) approuvent, sans distinction d'âge. Même les électeurs de Jean-Luc Mélenchon et de Benoît Hamon applaudissent des deux mains. Pour Bernard Sananès, le président d'Elabe, ce score va dans le sens de l'histoire, les salariés souhaitant plus de souplesse et de mobilité dans leurs parcours professionnels.

## A priori favorable

La même promesse aux indépendants passe encore mieux dans l'opinion, puisque 87 % des sondés y sont favorables, et même 27 % très favorables. Mieux, les sympathisants des Insoumis, des socialistes ou de la droite ne se départissent pas de ceux d'En Marche. Seuls les soutiens du FN laissent paraître un soutien (un peu) moindre.

Autre promesse phare d'Emmanuel Macron, l'instauration d' **un système de bonus-malus** pour freiner le **recours** aux contrats très courts - très concentré dans certains secteurs d'activité comme la restauration, l'événementiel ou l'hôtellerie - rencontre 50 % d'avis favorables et 31 % d'avis très favorables, ce dernier taux étant particulièrement élevé, souligne l'institut de sondage. Là encore, la mesure transcende les clivages politiques.

« *Le gouvernement entame l'acte II de ses réformes sociales avec un a priori assez favorable, ce qui n'était pas le cas au début des concertations pour le Code du travail* », résume Bernard Sananès. Les sujets, il est vrai, sont consensuels. Celui du bonus-malus donne, en plus, le sentiment aux Français que l'exécutif « *rectifie le tir* » par rapport à l'image « *très pro entreprises* » des ordonnances.

## Le risque de la déception

Attention toutefois à ne pas sombrer dans l'optimisme béat car les résultats du sondage sont un petit peu moins encourageants sur **le renforcement du contrôle des chômeurs**. Non pas que la proposition de radier ceux qui refuseraient deux offres « *raisonnables* » soit rejetée, mais elle ne recueille « que » 63 % d'avis favorables. Qui plus est la question partage les actifs et ravive une opposition droite-gauche classique. Le camp du pour reste majoritaire, mais la situation pourrait se crispier avec le temps.

Autre épée de Damocles pour l'exécutif, **le coût de l'extension des droits à indemnisation**. En limiter la portée risque de créer beaucoup de déçus, même si tous les indépendants ne le demandent pas. C'est le cas notamment des agriculteurs. Pour ce qui est des démissionnaires, **Emmanuel Macron a d'ailleurs déjà pris un peu de recul**, évoquant la possibilité d'être indemnisé « *une fois tous les 5, 6 ou 7* » ans et « *avec un projet derrière* ».

*Sondage réalisé les 30 et 31 octobre 2017, par Internet, auprès d'un échantillon de 1.155 personnes, selon la méthode des quotas.*

**POUR EN SAVOIR PLUS : L'intégralité des résultats du sondage :**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030816980295-assurance-chomage-les-francais-plebiscitent-la-reforme-2126971.php>

**Alain Ruello**

**LE PARISIEN – 03/11/2017**

## **9 Le simulateur d'indemnités de licenciement choque les syndicats**



Depuis les ordonnances, les indemnités pour licenciement abusif sont soumises à un seuil et à un plafond aux prud'hommes.

**Mis en ligne sur le site officiel [Servicepublic.fr](http://Servicepublic.fr), le simulateur permettant de calculer les indemnités en cas de licenciement abusif indignes des syndicats de salariés.**

« Totalement scandaleux ! » tonne Eric Scherrer, le président du Seci-Unsa, le syndicat des employés du commerce et de l'industrie. « Voilà la porte ouverte à tous les abus », s'étouffe de son côté Philippe Nackaerts, secrétaire général du Comité CGT-Chômeurs. Depuis quelques jours, un nouvel outil mis en ligne sur [Servicepublic.fr](http://Servicepublic.fr), le site officiel de l'administration, à la suite de la publication au « Journal officiel », fin septembre, des [ordonnances réformant le Code du travail](#), déclenche une salve de réactions outrées tant dans les rangs syndicaux que sur les réseaux sociaux.

En cause ? Le « simulateur des indemnités en cas de licenciement abusif » à destination des chefs d'entreprise et des salariés qui indique le montant minimal et maximal susceptible d'être fixé par les juges des prud'hommes en cas de licenciement abusif, c'est-à-dire sans cause réelle ni sérieuse.

En quoi consiste concrètement cet outil ? En quelques clics, Jean-Marc — appelons-le ainsi —, patron d'une entreprise de plus de onze salariés, peut désormais savoir en se connectant sur le site [Servicepublic.fr](http://Servicepublic.fr) qu'il devra déboursier trois mois de salaire brut au minimum et sept mois de salaire brut au maximum s'il veut se séparer du dénommé Robert, six ans d'ancienneté. Si c'est plutôt Sylvie, embauchée depuis douze ans, que Jean-Marc veut licencier, il devra payer jusqu'à onze mois de salaire brut. De la même manière, Robert et Sylvie peuvent aussi être informés grâce à ce site de la somme qu'ils vont toucher s'ils sont licenciés abusivement par Jean-Marc.

### **Une initiative saluée par le Medef**

« Cet outil est une manière pour chacun d'accéder au droit sans avoir recours aux avocats », résume M<sup>e</sup> Julien Hadjaj, avocat spécialiste du droit du travail. « Avant les ordonnances, la somme était fixée à l'appréciation du juge. Avec le nouveau Code du travail, la somme d'argent à déboursier en cas de licenciement est encadrée. De plus en plus, le site [Servicepublic](http://Servicepublic.fr) met des outils administratifs à destination du public comme les formulaires Cerfa (*pour les demandes de passeport ou au cas de cession de véhicule*) », poursuit l'avocat.

Au Medef, on applaudit : « C'est une bonne initiative car cela permet à tout le monde de comprendre l'impact de la réforme qui vient d'entrer en vigueur, souligne un porte-parole. Pouvoir anticiper et ne pas avoir de surprise en cas de retournement de situation est un élément très important pour la confiance », poursuit ce porte-parole. Une confiance qui ne semble guère partagée par Philippe Nackaert, de la CGT. « Dans les faits, on sait très bien que les salariés ne vont pas s'amuser à faire des calculs alambiqués au cas où ils sont virés. En général, ils font le calcul après », glisse-t-il. « Que la loi permette d'imposer un tarif, c'est une chose. Mais que le gouvernement en fasse la promotion en disant aux chefs d'entreprise : faites vos calculs !, c'est choquant », renchérit Eric Scherrer. Contacté, le ministère du Travail n'a pas donné suite.

**Bérangère Lepetit**

**LA TRIBUNE – 03/11/2017**

**10 A partir de ce jour, les femmes ne sont plus rémunérées pour leur**

## travail cette année



Actuellement en Europe, le salaire horaire moyen d'une femme est de 16,3% inférieur à celui d'un homme.

Concrètement, lorsqu'un homme cadre gagne 4.380 euros nets, sa collègue perçoit 3.469 euros.

Et ce, pour le même poste, avec le même diplôme et les mêmes compétences.

**L'inégalité salariale persiste en Europe et en France. Illustration de ce fléau : aujourd'hui marque le jour de l'année à partir duquel les femmes ne sont plus rémunérées pour leur travail par rapport à leurs collègues masculins. A 11h44, les femmes sont ainsi appelées à cesser leur activité pour dénoncer cette inégalité.**

Près de deux mois avant la fin de l'année, les femmes travaillent "gratuitement". Actuellement en Europe, le salaire horaire moyen d'une femme est de 16,3% inférieur à celui d'un homme. En France, tout temps de travail confondu, les hommes gagneraient en moyenne 19% de plus que les femmes. Cela représente une perte annuelle de 62 milliards d'euros pour l'économie française, [d'après un rapport du think tank la fondation Concorde](#).



[Capture d'écran du "Guide pour l'égalité femmes-hommes dans les PME" réalisé par le Laboratoire de l'Égalité.]

Ainsi, la journée de l'égalité salariale - cette année, le 3 novembre -, marque le jour à partir duquel les femmes cessent d'être rémunérées pour leur travail par rapport à leurs homologues masculins. Soit, près de deux mois avant la fin de l'année !

*"Il s'agit d'une injustice choquante et inacceptable dans l'Europe du 21e siècle. Nous devons de toute urgence réaliser des progrès par rapport à cette situation persistante, qui touche les femmes*

et nos sociétés à bien d'autres égards : les femmes ont toujours tendance à travailler dans des secteurs moins bien payés, obtiennent moins de promotions et sont sous-représentées dans les postes de direction", ont déclaré à ce sujet le premier vice-président Frans Timmermans et les commissaires Marianne Thyssen et Věra Jourová dans un communiqué.

Déjà relayées, ces inégalités avaient été au cœur de dénonciations, notamment en Islande le 24 octobre 2016 : des milliers de femmes avaient cessé de travailler à 14h38, heure à laquelle elles n'étaient plus payées en comparaison à leurs collègues masculins. Des actions similaires avaient été organisées en France le 7 novembre 2016 à 16h34, heure à partir de laquelle les Françaises travaillaient "bénévolement".

	Hommes	Femmes	Ensemble	Ecart (en %)
Cadres supérieurs et chefs d'entreprise salariés	4 380 €	3 469 €	4 072 €	- 26,3
Professions intermédiaires	2 394 €	2 068 €	2 254 €	- 15,8
Employés	1 714 €	1 568 €	1 612 €	- 9,3
Ouvriers	1 736 €	1 441 €	1 686 €	- 20,5
Ensemble	2 389 €	1 934 €	2 202 €	- 19,0
Écart cadres/ouvriers	2 644 €	2 028 €	2 386 €	

[L'inégalité salariale touche tous les milieux professionnels. Capture d'écran de l'étude de la fondation Concorde.]

Ce 3 novembre, les femmes sont donc invitées à **cesser de travailler à 11h44**, heure exacte à laquelle elles ne sont plus payées cette année.

### L'égalité salariale permettrait 168,74 milliards d'euros supplémentaires

Force est de constater que ces inégalités ont été largement relayées et critiquées. Pour autant, un rapport du Forum économique mondial (WEF) estime que [l'égalité ne serait pas atteinte avant 217 ans soit en 2234 !](#)

Pourtant, les effets sur l'économie française de l'égalité salariale ne sont pas négligeables. D'après la fondation Concorde, le gain des recettes annuelles pour l'Etat s'établirait à 33,7 milliards d'euros(\*) tandis que l'augmentation des salaires nets se chiffrerait 33,6 milliards d'euros.

*"Une fois l'égalité salariale stricte appliquée, Bercy bénéficierait donc d'un nouveau levier fiscal qui permettra de dégager 168,74 milliards d'euros supplémentaires durant un quinquennat", souligne le rapport.*

En complément, l'étude prévoit, avec la fin des inégalités, une hausse de l'épargne (+6,16 milliards d'euros), de la consommation (+21,98 milliards d'euros), ainsi que 26.000 créations d'emploi supplémentaires par an et une augmentation de l'investissement à court, moyen et long terme.

### Des paroles. Et des actes ?

En énumérant les bienfaits de la réduction des inégalités salariales, on peut ainsi se demander pourquoi les gouvernements français et européens, ne s'activent pas plus assidûment pour pallier le problème. Ce à quoi semble répondre Bruxelles, toujours par les voix de Frans Timmermans, Marianne Thyssen et Věra Jourová : *"Dans quelques semaines, nous présenterons un plan d'action visant à lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes. En novembre, nous accueillerons également un colloque sur 'Les droits de la femme en ces temps troublés' et consacrerons une partie du programme à trouver de nouvelles solutions pour lutter contre l'écart de rémunération. À la même période, le socle européen des droits sociaux sera proclamé au plus haut niveau, réaffirmant que les femmes et les hommes ont droit à la même rémunération pour un travail de valeur égale."*

Un premier pas pour des consultations, semble-t-il, mais les actions concrètes restent encore loin d'être actées.

(\*) La fondation Concorde détaille les 33,7 milliards d'euros de gain : hausse de la TVA 3,83 milliards + hausse des recettes de l'impôt sur le revenu 5,47 milliards d'euros + hausse des cotisations sociales et patronales 24,43 milliards d'euros.

**Audrey Fisne**

## **::: POLITIQUE**

**LE FIGARO – 03/11/2017**

### **11 Nouvelle-Calédonie et Corse: l'exécutif inquiet des vellétés indépendantistes**



**Alors que le comité des signataires s'est réuni jeudi pour l'organisation du référendum sur l'archipel, l'exécutif doit faire face à plusieurs sujets institutionnels chauds.**

Depuis [la poussée sécessionniste en Catalogne](#), l'Europe retient son souffle. Les responsables nationaux font bloc derrière Madrid, dans la crainte d'une contagion. Dans ce contexte, le couple exécutif français aborde avec une prudence redoublée ses dossiers institutionnels chauds. À commencer par la préparation du référendum en Nouvelle-Calédonie, qui doit intervenir au plus tard en novembre 2018. Un important comité des signataires s'est réuni jeudi à l'hôtel Cassini, une annexe de Matignon. Les discussions nourries se sont prolongées bien plus tard que la durée initialement prévue.

Cette instance mêlant loyalistes et indépendantistes est chargée du suivi de l'accord de Nouméa de 1998. «Le rôle de l'État est de faire en sorte que les conditions du dialogue soient les meilleures possibles pour que l'on arrive à une organisation du référendum 2018 qui fasse consensus et qui reste dans un climat apaisé», a déclaré [Annick Girardin, la ministre des Outre-mer](#), au début des échanges.

Pour souligner son implication personnelle, le chef de l'État a reçu, lundi à l'Élysée, les participants du processus, qu'il a accueillis chaleureusement, redoublant de mots doux. [Emmanuel Macron](#) doit se rendre sur l'archipel «au plus tard en mai». «Ce voyage sera une façon de montrer qu'Emmanuel Macron a beau être un jeune président, il prend le sujet très au sérieux, dès le début de son quinquennat. Il n'attend pas une crise pour se déplacer», dit-on au gouvernement.

Ce déplacement sera en fait le second de la part des plus hautes autorités de l'État. Car il interviendra quelques mois seulement après celui d'Édouard Philippe, calé entre fin novembre et début décembre 2017. Le premier ministre prendra son temps sur place. «Il n'ira pas en Nouvelle-Calédonie pour faire quelques poignées de main et repartir», assure l'un de ses conseillers.

#### **Sujet explosif**

Si le gouvernement se démultiplie, c'est que personne n'oublie les violents affrontements sur l'archipel pendant les années 1980, culminant avec le [dramatique assaut de la grotte d'Ouvéa en](#)



1988. «La matière est complexe, sensible», poursuit-on. D'autres comités des signataires seront réunis à Paris, d'ici au référendum, pour évoquer les derniers verrous.

Pour la fiabilité du scrutin, l'État n'écarte pas la possibilité de faire appel à des observateurs de l'ONU. Parallèlement, d'importants moyens de maintien de l'ordre ont d'ores et déjà été acheminés sur place pour veiller au bon déroulement du vote. «On est sûr que l'indépendance ne passera pas, explique un membre du gouvernement. La question qui importe est celle de l'acceptabilité des résultats, donc du lendemain du vote.»

Le Caillou n'est pas le seul sujet explosif à s'être invité à l'agenda de l'exécutif. [Les 3 et 10 décembre prochains auront lieu des élections territoriales en Corse](#), pour constituer la collectivité territoriale unique. Une mue administrative prévue dans le cadre de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) votée en 2015. Elle se traduit par la fusion des deux départements de l'île, la Haute-Corse et la Corse-du-Sud. La campagne vient de commencer et pourrait prendre une tournure nationale.

Mardi dernier, le député nationaliste Paul-André Colombani a interpellé le gouvernement à l'Assemblée nationale. «Êtes-vous favorable à l'ouverture d'un processus de dialogue en vue de déboucher dans les meilleurs délais sur une autonomie de plein exercice et de plein droit?», a demandé le parlementaire. Au micro, Gérard Collomb a manié les subtilités de la langue française pour défendre une position modérée. «Nous sommes favorables à l'autonomie de la Corse, mais à l'autonomie de la Corse dans la République française», a-t-il expliqué. Et d'ajouter: «Je connais les problèmes qui sont les vôtres, mais l'ensemble de ces problématiques ne se résoudra pas dans une fuite en avant mais dans un travail en commun entre la République, le gouvernement, les autorités locales et dans un partenariat entre nous tous.» L'ancien maire de Lyon a conclu en assurant qu'il «ne saurait y avoir de processus de dislocation, nous y perdrons, et vous et nous».

Le contexte international n'est pas étranger à ce climat. Quatre jours avant cet échange, [le président nationaliste de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni](#), avait reconnu «la naissance de la République de Catalogne». Une provocation pour Paris, qui s'est toutefois gardé de surréagir pour ne pas alimenter de polémique. «L'exécutif est préoccupé, tétanisé, dans l'expectative», grince un bon connaisseur du sujet.

Le nouveau pouvoir a peu de relais en Corse. Les grandes familles traditionnelles qui structuraient la vie politique locale ont perdu du terrain. Dans le même temps, les nationalistes et les autonomistes, qui ont fait alliance, engrangent les succès électoraux. Ils ont ainsi obtenu trois sièges de députés sur les quatre, élus sur l'île de Beauté. Ils pourraient à nouveau l'emporter, lors des élections de décembre.

**Territoriales : en Corse, un scrutin hanté par la question de l'autonomie :**

<http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/11/02/01002-20171102ARTFIG00290-sur-l-ile-de-beaute-un-scrutin-hante-par-la-question-de-l-autonomie.php>

**Autodétermination : les Calédoniens souhaitent plus de visibilité sur l'après-2018 :**

<http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/11/02/01002-20171102ARTFIG00268-referendum-les-caledoniens-souhaitent-plus-de-visibilite-sur-l-apres-2018.php>

**Marcelo Wesfreid**

**::: INTERNATIONAL**

**LE PARISIEN – 03/11/2017**

**12 Catalogne : huit membres du gouvernement destitué placés en**

## détention provisoire



Le vice-président catalan, Oriol Junqueras, a été convoqué pour témoigner sur des accusations de rébellion,

de sédition et de détournement de fonds pour avoir défié le gouvernement central en organisant un référendum sur la sécession et la proclamation de l'indépendance.

### **La décision du juge d'instruction de Madrid concerne le vice-président Oriol Junqueras et sept autres des huit «ministres» qui se sont présentés devant un juge d'instruction à Madrid.**

Huit des quatorze membres du gouvernement catalan destitué, dont le vice-président Oriol Junqueras, ont été placés en détention provisoire jeudi après-midi. La juge d'instruction de Madrid a donc suivi les réquisitions du parquet saisi par le ministère public.

Alors que leur chef, l'ex-président Carles Puigdemont, s'est lui réfugié à Bruxelles avec quatre autres ministres, ces dirigeants indépendantistes avaient été [entendus le matin même dans le cadre de l'enquête pour détournement de fonds publics, sédition et rébellion](#). Tous risquent entre 15 et 30 ans de prison. La juge justifie sa décision selon le quotidien El País par le risque de fuite, nourri par l'exil de leur leader.

Une neuvième personne, un dénommé Santi Vila, qui avait démissionné avant la proclamation unilatérale d'indépendance de la Catalogne le 27 octobre, a également été écroué mais sera libéré dès versement d'une caution de 50 000 euros.

### **Report d'audition pour les députés**

La présidente du Parlement, Carme Forcadell, deux députés et trois membres du bureau du parlement ont quant à eux obtenu un report de leur audition jusqu'au jeudi 9 novembre, à 9h30 locales, pour pouvoir préparer leur défense. Le procureur général demande que tous soient inculpés.

Pour rappel, Madrid les accuse tout d'abord d'avoir encouragé «un mouvement d'insurrection active» au sein de la population catalane pour parvenir à la sécession, dans la pire crise qu'ait connue l'Espagne depuis la fin de la dictature de Franco.

Le gouvernement régional présidé par Carles Puigdemont avait organisé le 1er octobre un référendum d'autodétermination en dépit de son interdiction par la justice espagnole. Le vote, non reconnu par Madrid et boycotté par les partis anti-indépendantistes, avait été [émaillé de violences policières](#) qui ont fait au moins 92 blessés.

### **La tactique des deux groupes**

Depuis Bruxelles, Carles Puigdemont, qui parle d'un «procès politique», a présenté comme une tactique concertée la division de son gouvernement. Certains iront devant l'Audience nationale «dénoncer la volonté de la justice espagnole de poursuivre des idées politiques», les autres

«resteront à Bruxelles pour dénoncer devant la communauté internationale ce procès politique», a-t-il écrit.

L'avocat de deux députés, Xavier Melero, a toutefois semblé instiller le doute sur la réalité de cette concertation, en regrettant publiquement l'absence de M. Puigdemont à sa sortie du tribunal.

Le prédécesseur de Carles Puigdemont, Artur Mas, président de l'exécutif catalan de 2010 à 2016, a affirmé à la presse à Madrid que les poursuites judiciaires alimentaient le sentiment d'injustice en Catalogne. «Si vous regardez les enquêtes d'opinion les plus récentes, vous constaterez que le sentiment et la volonté d'aller vers l'indépendance est en train de grandir dans notre pays, en Catalogne», a-t-il déclaré.

A Barcelone, une manifestation convoquée par la puissante association indépendantiste ANC a rassemblé plusieurs centaines de personnes devant le siège du gouvernement.

## LE POINT – 03/11/2017

### **13 Carles Puigdemont entraîne la Belgique dans le borbier catalan**



Carles Puigdemont, un casse-tête pour le gouvernement belge.

#### **La présence du président catalan déchu à Bruxelles suscite l'embarras du gouvernement belge, qui veut éviter une crise diplomatique avec l'Espagne.**

Le gouvernement belge est bel et bien au bord de la crise de nerfs. Jusqu'ici, le Premier ministre belge, [Charles Michel](#), a bien tenté d'éviter le pire et de jouer la carte de la normalité. Carles Puigdemont peut circuler librement dans l'espace Schengen, et donc venir à Bruxelles s'il le désire. Il « sera traité comme n'importe quel citoyen européen ». C'est ce qu'on pouvait lire dans un communiqué mardi dernier, après le silence pesant de l'exécutif belge suivant l'arrivée de l'ex-président catalan. Mais jusqu'à quand cette ligne peut-elle durer ?

Le juge espagnol venant de confirmer [le mandat d'arrêt européen envers Carles Puigdemont](#), aucun membre du gouvernement ne peut nier la situation extraordinaire dans laquelle le pays est plongé depuis l'arrivée de l'indépendantiste catalan. Des policiers belges pourraient ainsi venir interpellier le président catalan déchu, alors que celui-ci s'est dit plus en sécurité dans le royaume que dans son propre pays. La [Belgique](#) ne pouvant a priori refuser de renvoyer en [Espagne](#) ledit Carles Puigdemont, le ministre de la Justice, le Flamand Koen Geens, se voit donc dans l'obligation de remettre le dirigeant indépendantiste à l'Espagne. Quel embarras !

#### **Malaise**

L'arrivée de Carles Puigdemont met à mal la coalition « suédoise » conclue entre le parti indépendantiste flamand de la N-VA et le parti de droite conservatrice, le MR. Charles Michel joue sa crédibilité comme chef de gouvernement. Selon le quotidien belge *L e Vif*, lundi, il aurait d'abord envoyé un sms à ses ministres pour interdire toute forme de contact avec l'ex-dirigeant catalan. Avant de refuser que la conférence de presse de Carles Puigdemont se déroule au centre de presse européen du Résidence Palace, contrôlé par l'État fédéral. Le leader indépendantiste a

donc dû se contenter d'une salle de presse réduite à 80 places pour 300 journalistes. Dans un communiqué, le Premier ministre belge a aussi démenti avoir été à l'initiative de cette cavale. Carles Puigdemont sera traité comme un citoyen européen « ni plus ni moins ». Le message est clair : le dirigeant catalan destitué n'est pas le bienvenu en Belgique. Quant à la N-VA, elle nie formellement avoir été au courant de cette arrivée.

Et pourtant. Comment oublier cet appel du pied du [secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Theo Francken](#), la veille du départ de Carles Puigdemont ? Si ce dernier a nié tout lien avec la politique belge, il n'a pas résisté à évoquer « les sympathies » et la « complicité » de longue date avec le parti indépendantiste de la N-VA. D'ailleurs, le journal régional catalan *El Periódico*, premier à annoncer l'arrivée de Carles Puigdemont sur le territoire belge, évoquait clairement « une réception privée avec des dirigeants flamants » comme but ultime de son voyage dans la capitale bruxelloise. Le malaise demeure donc, d'autant plus qu'officiellement la diplomatie belge soutient la souveraineté espagnole et tâche depuis le référendum du 1er octobre de limiter toute crise diplomatique entre la Belgique et l'Espagne. Et cela malgré la position plus souple de Charles Michel, premier des Européens à appeler au dialogue entre Madrid et Barcelone. Il faudra donc tout le savoir-faire de la diplomatie belge pour venir à bout de cette situation pour le moins extraordinaire.

**Loreline Merelle**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

